

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1340

présenté par
M. Abad et M. Fasquelle

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Cette politique doit prendre en compte la nécessité d'assurer des prix de l'énergie compétitifs par rapport à la concurrence internationale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconnaître l'importance de la compétitivité dans la réussite de la transition énergétique et à la consacrer comme l'un des objectifs de la politique énergétique française.

L'énergie est un facteur clé de compétitivité, de croissance et d'emploi. La France a bénéficié d'une relative indépendance énergétique et d'un prix de l'énergie particulièrement compétitif. Cet avantage relatif tend à se réduire pour l'industrie. L'Allemagne par exemple a pris des mesures qui rendent le prix effectif de l'électricité pour ses industriels fortement consommateurs de 20 % inférieur à celui payé en moyenne par leurs homologues en France. Cet écart pourrait atteindre 25 % en 2014.

Le projet prévoit que la politique énergétique concoure au maintien d'un prix de l'énergie compétitif. Cet amendement propose donc de mettre en cohérence l'ensemble du texte et de reconnaître que la recherche de prix de l'énergie compétitifs est l'un des objectifs de la politique énergétique française.